

Date de dépôt : 14 mars 2012

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Henry Rappaz : Qui d de l'engagement du Lt.-Col Bergonzoli au centre de formation de la police cantonale genevoise ? (question 2)

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 24 février 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

En complément à l'IUE 1348, je souhaite poser une deuxième question :

Ma question est la suivante :

Comment justifier d'un emploi à 50% pour un poste de directeur d'une Académie de Police encore en plein développement ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les régions urbanisées de l'arc lémanique rencontrent des problèmes de sécurité publique similaires qui nécessitent des moyens humains et technologiques importants pour les combattre. C'est pourquoi la mise en réseau des connaissances et des compétences métiers, la coordination du renseignement et la mutualisation des ressources justifient la recherche de nouvelles synergies entre les cantons concernés. Des coopérations se sont déjà développées au niveau romand et seront encore renforcées dans le cadre de la révision du concordat romand en matière de coopération policière. La conférence des commandants des polices cantonales de Suisse romande, de Berne et du Tessin est d'avis que la réflexion doit porter sur la recherche de synergies dans les domaines de la logistique, de l'aide à la conduite, des spécialistes et de la formation. La Conférence latine des chefs des

départements de justice et police (CL DJP) a approuvé cette orientation lors de sa séance du 30 septembre 2011.

Dans ce contexte et pour répondre à la hausse des besoins en matière de formation qui découle de l'augmentation des effectifs de la police genevoise, le Conseil d'Etat a décidé de renforcer la collaboration entre le Centre de formation de la police de Genève et l'Académie de police du Chablais. Il s'agira d'étudier notamment les synergies possibles entre les deux centres de formation.

Le dossier de la formation étant essentiel pour l'avenir de la police genevoise, il est aussi indispensable que les décisions de formation liées à PHENIX, notamment la réalisation par étape d'une école unique, soient mises en œuvre dans les meilleurs délais.

Pour réaliser ces objectifs, le directeur de l'Académie de police du Chablais est détaché partiellement et de manière temporaire auprès du Centre de formation de la police de Genève. Le lieutenant-colonel Alain Bergonzoli pourra compter sur l'équipe en place pour accomplir sa mission, notamment celle de définir le profil du futur responsable du centre et de garantir son recrutement.

Monsieur Alain Bergonzoli conserve son mandat de base à Savatan. La gestion de l'Académie de police du Chablais relève de son Conseil de direction qui élabore et pilote la stratégie du développement de l'Académie de police. Le canton de Genève n'est pas représenté dans ce Conseil. Il ne lui incombe donc pas de se déterminer sur la gestion de l'Académie.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER